



Motion

La section 18 partage l'analyse du Conseil Scientifique¹ sur la situation alarmante de l'emploi au CNRS et dans l'ensemble des organismes de recherche et universités. Elle approuve la motion de la CPCN sur la crise de l'emploi scientifique du 1^{er} octobre 2014.

La section 18 du Comité National de la Recherche Scientifique déplore la diminution drastique ces dernières années, d'environ 25 % et 50% du nombre de postes respectivement mis aux concours CNRS chercheurs et ITA: de 2010 à 2014 ce nombre est passé de 400 à 300 pour les chercheurs et de 600 à 253 pour les ITA. La section 18 appuie sans réserve la démarche des directeurs d'unités de recherche qui, dans leur lettre du 13 octobre 2014, demandent au Président de la République la mise en œuvre d'un plan d'urgence pluriannuel de recrutement.

Dans ce contexte de pénurie de l'emploi scientifique, la section 18 du Comité National de la recherche scientifique souligne qu'elle trouverait plus judicieux que le budget alloué aux PES soit par exemple réaffecté à la création de postes pérennes et à la mise en place de crédits incitatifs pour les nouveaux entrants.

¹: « Le financement de la recherche et l'emploi scientifique en France », synthèse chiffrée publiée le 10 mars 2014 par le conseil scientifique du CNRS, disponible à l'adresse:

http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs_Financement_de_la_recherche_et_de_l_emploi_analyse_chiffree_du_CS_du_CNRS.pdf

Guillaume FIQUET
Président de la section 18

Motion adoptée le 17 novembre 2014

20 votants

11 oui, 7 abstentions, 2 non

Destinataires:

- Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Mme Geneviève FIORASO, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- Mme Pascale DELECLUSE, Directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers
- M. Philippe BÜTTGEN, Président de la CPCN
- Mme Marie-Claude LABASTIE, Secrétaire générale du Comité national
- Chercheurs relevant de la section 18
- Directeurs d'unités relevant de la section 18